



MAIRIE DE JASSERON

Commune de Jasseron (Ain)

* * * *

DECISION DU MAIRE

Décision n°DM2024.02-02

Objet : Construction d'un pôle périscolaire et culturel – attribution des marchés de travaux relatifs aux lots 09 et 17.

Monsieur le Maire de la Commune de Jasseron,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2122-22 et L.2122-23 ;

Vu le code des marchés publics ;

Vu la délibération du Conseil municipal n°1 du 9 juin 2020 par laquelle le Conseil municipal consent délégation permanente de fonctions à Monsieur Sébastien GOBERT, maire ;

Vu la délibération du Conseil municipal n°CM2021.12-12 du 14 décembre 2021 relative à la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la construction d'un pôle périscolaire et culturel à Jasseron ;

Vu la délibération du Conseil municipal n°CM2022.02-07 du 15 février 2022 relative à l'approbation du programme de travaux du pôle périscolaire et culturel ;

Vu la consultation des entreprises lancée le 15 décembre 2023 sur le site www.marchespublics.ain.fr;

Vu l'offre faite par Conception Maintenance Bâtiment et réceptionnée le 12 janvier 2024 à 15h03 ;

Vu l'offre faite par MSR Métallerie et réceptionnée le 15 janvier 2024 à 11h33 ;

Vu l'analyse des offres effectuée le 22 février 2024 ;

DÉCIDE

Article 1 :

La consultation était divisée en 14 lots :

- lot n°03 : VRD
- lot n°04 : Gros œuvre
- lot n°05 : Charpente bois couverture MOB
- lot n°06 : Etanchéité
- lot n°07 : Façades
- lot n°08 : Menuiseries Alu
- lot n°09 : Serrurerie
- lot n°10 : Menuiseries intérieures agencement
- lot n°11 : Plâtrerie peinture faux plafond
- lot n°12 : Carrelage faïence
- lot n°13 : Sol souple
- lot n°14 : Electricité CFO/CFA
- lot n°15 : Chauffage ventilation plomberie
- lot n°16 : Equipement cuisine
- lot n°17 : Photovoltaïque

L'annonce légale a été envoyée le 18 octobre 2023 pour parution dans le journal papier de la Voix de l'Ain le 20 octobre 2023.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-210101952-20240226-DM2024_02_02-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/02/2024
Publication : 26/02/2024

Les lots 03 à 09 et 10 à 16 ont fait l'objet d'une précédente attribution.

Les lots 09 et 17 ont été infructueux à l'issue d'une première consultation lancée le 20 octobre 2023.

Une nouvelle consultation a été mise en ligne sur le profil acheteur <http://marchespublics.ain.fr> le 15 décembre 2023 et la réponse électronique obligatoire sur ce même support. La date limite de remise des offres était fixée au 15 janvier 2024 à 16h00.

Article 2 :

L'analyse des offres a été effectuée conformément aux critères affichés dans le règlement de la consultation et rappelés ci-après.

Les critères intervenant pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Prix : 60 % : Note = (Pmin / Poffre) x 60	60/100
Valeur technique : Définition et appréciation du critère : <u>Sous critère n°1 : /20</u> Organisation : Analyse détaillée du site et de ses contraintes techniques et organisationnelles identifiées vis-à-vis des travaux à réaliser ainsi que les dispositions prises pour assurer la qualité de la prestation et les solutions proposées aux contraintes identifiées. <u>Sous-critère n°2 : /10</u> Moyens : Description, planification par tâche des moyens humains et matériels précisément affectés à ce chantier et adaptés aux tâches à effectuer, (nombre et qualification), de l'organisation du contrôle interne et externe proposé par l'Entreprise (préciser la nature, les moyens et la fréquence d'intervention) au regard notamment des conditions particulières d'exécution. <u>Sous-critère n°3 : /10</u> Environnement : Dispositions prises pour réduire les nuisances et en faveur de l'environnement (bruit, poussière, pollution de l'air, gestion des déchets), réduire la consommation de ressource (eau, réemploi et recyclage et matériaux), et réduire les impacts carbone (matériels utilisés, optimisation des transports, etc.)	40/100

L'offre arrivée en première position est réputée « offre économiquement la plus avantageuse ».

Article 3 :

Au vu du rapport d'analyse des offres avant et après négociation présenté par l'équipe de maîtrise d'œuvre représentée par Monsieur Jacques GERBE, le mandataire, il est décidé d'attribuer les marchés de travaux comme suit :

Lot n°	Intitulé du lot	Attributaire	Montant attribué HT
09	Serrurerie	MSR Métallerie	27 577,00 € sans la PSE
17	Photovoltaïque	Conception Maintenance Bâtiment	20 538,20 €

Le Conseil municipal sera informé de cette décision lors de sa prochaine séance.



Fait à Jasseron, le 26 février 2024

Sébastien GOBERT
Maire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-210401952-20240226-DM2024_02_02-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/02/2024
Publication : 26/02/2024